



ASSISTANT A TEMPS PARTAGE GERIATRIE COURT SEJOUR ET EQUIPE MOBILE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est un Établissement Public de Santé de 1390 lits et places situé à mi-distance des villes de Tours et d'Orléans (50km) et à seulement 1h30 de Paris.

Établissement support du Groupement Hospitalier Santé 41, c'est un acteur pivot de la santé des habitants du Loir-et-Cher.

Plus de 50 services permettent la prise en charge de nombreuses pathologies dans le champ de la Médecine, de la Chirurgie, de l'Obstétrique, et également de la Gériatrie, des Soins de suite et de la Psychiatrie.

Il dispose d'un plateau technique complet de haute technicité (TDM, IRM, Scanner, mammographe numérique, laboratoires...).

Premier employeur du département avec près de 2 700 professionnels, ses équipes s'attachent à fournir des soins de la plus grande qualité aux patients qu'elles prennent en charge quotidiennement.

Capacitaire :

- 307 lits et places de Médecine
- 104 lits et places de Chirurgie
- 25 lits d'Obstétrique
- 129 lits et places de Moyen séjour
- 75 lits et 37 places de Psychiatrie
- 705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité annuelle :

- 10 500 interventions chirurgicales
- 55 500 passages aux Urgences
- 17 700 scanners et 4800 IRM
- 1 350 accouchements (maternité de niveau 2B)

<https://ch-blois.com/presentation/>

<https://loiretcher-attractivite.com/>

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

<p>Nom du service : Court séjour gériatrique Pôle de rattachement : Situations aiguës et post-urgences Chef de pôle : Dr Akli CHEKROUN, chekroa@ch-blois.fr Nombre de lits : 30 Equipe médicale : 2 praticiens, 1 assistante partagée, 1 attaché associé</p>
<p>4. Présentation du service du CHU de Tours</p> <p>Nom du service : Médecine Aigüe Gériatrique Pôle de rattachement : Vieillessement Chef de service : Dr Marc Mennecart, m.mennecart@chu-tours.fr, secrétariat 02 47 47 37 13</p> <p>Composition 1 PU- PH 4 ETP PH Geriatre et 1 CCA sur le court séjour gériatrique 0,5 ETP Géronto psychiatre 14 internes (DES : Médecine d' Urgence, Médecine Générale, Gériatrie) 10 externes</p> <p>Nombre de lits : 42 dont 2 lits dédiés soins palliatifs 4 chambres sécurisées Nombre de places : 42 Plateau technique : celui du CHU Autres : filière gériatrique complète dont SSR et EHPAD (Dr Véronique Dardaine) et CMRRR (Dr Anna Chloé Balageas) PAVle (Plateforme Ambulatoire du Vieillessement) Une Equipe Régionale Vieillessement et Maintien de l'Autonomie (ERVMA Pr B.Fougère)</p>
<p>5. Missions confiées</p> <p>Prise en charge d'un secteur de 30 lits de court séjour gériatrique au CH de Blois Possibilité de développer une activité d'équipe mobile en intra ou extra hospitalier</p>
<p>6. Les compétences à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation gériatrique globale et individualisée, à la fois médicale, fonctionnelle, psychologique et sociale, débouchant sur un projet de soins multidisciplinaire réactualisé régulièrement - Apprentissage du travail en équipe multidisciplinaire - Favoriser la conciliation médicamenteuse, Evaluer et limiter la iatrogénie, Eduquer les patients et les aidants à la gestion des traitements (binôme médecin –pharmacien), - Maitriser la notion de balance bénéfices /risques dans la prise en charge des patients âgés - Prévenir les décompensations de pathologies chroniques, les complications liées à l'immobilisation, la perte d'autonomie - Appréhender les troubles psychocomportementaux des patients âgés - Appréhender la relation avec les familles, mener des entretiens, assurer le soutien des aidants - Gérer les situations de fin de vie - Appréhender les liens avec la ville et les structures d'hébergement dans le projet de sortie des patients. Savoir développer et renforcer les liens entre les différentes structures de soins de la filière gériatrique et avec les autres services du CHU - Participer à la gestion des demandes d'admission en SSR gériatrique - Comprendre le concept de GHT - Apprendre à encadrer les étudiants et internes -Participer à la diffusion des bonnes pratiques gériatriques
<p>7. L'organisation de la permanence des soins</p> <p>- Dans l'établissement d'accueil : participation au tour d'astreinte de week-end en médecine</p>
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>Présence d'une unité de recherche clinique (URC) au CH de Blois</p>
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p>
<p>10. Logement par l'établissement d'accueil</p>

Non, sauf demande exceptionnelle à examiner
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Oui
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera la CHU de Tours. <ul style="list-style-type: none">- Traitement de base : réglementation statutaire- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé